

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 21 septembre 2020

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A129449

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 3)	166 005	125 232
Dons		
Autres dons et revenus de financement	13 221	15 102
Dons-Fondations (note 4)	<u>10 000</u>	<u>20 200</u>
	23 221	35 302
Halte garderie	77 563	67 204
Locations	21 700	16 362
Accueil estival	14 238	757
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	7 350	7 656
Autres	202	457
Intérêts	-	194
	<u>310 279</u>	<u>253 164</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	192 001	144 042
Entretien et réparations	16 690	13 052
Amortissement des immobilisations	14 192	15 519
Honoraires professionnels et contractuels	12 418	4 439
Frais d'activités	12 195	6 431
Taxes municipales	9 941	9 624
Intérêts et frais bancaires	7 657	6 569
Intérêts sur la dette à long terme	6 622	7 452
Frais de bureau	5 251	4 614
Électricité et chauffage	5 020	7 318
Télécommunications	3 158	6 783
Assurances	2 340	4 515
Frais de formation	1 507	230
Système de sécurité	1 387	725
Cotisations	<u>1 315</u>	<u>140</u>
	<u>291 694</u>	<u>231 453</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>18 585</u></u>	<u><u>21 711</u></u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020			2019
	Investi en immobi- lisations \$	Non affecté (déficitaire) \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	192 794	(22 396)	170 398	148 687
Excédent des produits sur les charges	(6 842) ¹	25 427	18 585	21 711
Remboursement en capital de la dette à long terme	12 098	(12 098)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>198 050</u>	<u>(9 067)</u>	<u>188 983</u>	<u>170 398</u>
Amortissement des immobilisations	(14 192)			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>7 350</u>			
Total	<u>(6 842) ¹</u>			

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT

BILAN

AU 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	30 095	10 637
Subventions à recevoir		9 409
Débiteurs (note 5)	13 519	14 093
Frais payés d'avance	5 608	10 180
	<u>49 222</u>	<u>44 319</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>485 777</u>	<u>499 969</u>
	<u><u>534 999</u></u>	<u><u>544 288</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Marge de crédit	30 001	34 562
Créditeurs (note 8)	18 459	24 135
Sommes à remettre à l'État	9 829	8 018
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	12 905	123 420
	<u>71 194</u>	<u>190 135</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	98 417	-
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)	<u>176 405</u>	<u>183 755</u>
	<u>346 016</u>	<u>373 890</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	198 050	192 794
NON AFFECTÉ (DÉFICITAIRE)	<u>(9 067)</u>	<u>(22 396)</u>
	<u>188 983</u>	<u>170 398</u>
	<u><u>534 999</u></u>	<u><u>544 288</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Ricard, président du CA



L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	18 585	21 711
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	14 192	15 519
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(7 350)	(7 656)
	<u>25 427</u>	<u>29 574</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	9 409	(9 409)
Débiteurs	574	(3 529)
Frais payés d'avance	4 572	(6 386)
Créditeurs	(5 676)	8 417
Sommes à remettre à l'État	1 811	7 192
	<u>10 690</u>	<u>(3 715)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>36 117</u>	<u>25 859</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	(4 561)	(4 432)
Remboursement en capital de la dette à long terme	(12 098)	(11 375)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(16 659)</u>	<u>(15 807)</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	19 458	10 052
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>10 637</u>	<u>585</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>30 095</u></u>	<u><u>10 637</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 20 octobre 1995.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

fournir un lieu aux enfants de la communauté, défavorisés sur le plan affectif, matériel et/ou physique;

veiller au bien-être des enfants en leur offrant un soutien alimentaire, matériel et moral;

intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la qualité et les conditions de vie des enfants;

se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscriptions publiques, recevoir des dons, legs et autres conditions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables;

l'association exerce son activité dans un but non lucratif pour ses membres. Tous les bénéfices réalisés par l'association serviront à promouvoir ces objets;

les objets ci-dessus ne permettent pas à la personne morale d'exercer des activités propres à la mission d'un centre exploité par un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Produits d'activités

Les produits d'activités sont constatés à l'état des résultats lorsque l'événement a lieu.

Halte garderie

Les produits relatifs à la halte garderie sont constatés lorsque le service est rendu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtiment	Amortissement dégressif	4%
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, de la marge de crédit et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3- SUBVENTIONS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Ministère de la Famille		
Subvention de base	64 220	65 790
Subvention de base - additionnelle	37 217	-
Halte garderie	26 550	26 555
Emploi-Québec	794	10 305
Emplois d'été Canada (EÉC)	18 933	5 599
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'île de Montréal - Projet milieux de vie	10 296	9 144
Ville de Montréal, contrat de ville service des loisirs et autres projets	7 995	7 839
	<u>166 005</u>	<u>125 232</u>

4- DONS-FONDATIONS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fondation Avenir d'enfants	10 000	10 000
Fondation des Canadiens pour l'enfance	-	10 200
	<u>10 000</u>	<u>20 200</u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

5- DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Taxes à la consommation	4 238	9 748
Comptes clients	9 281	4 345
	<u>13 519</u>	<u>14 093</u>

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	171 861	-	171 861	171 861
Bâtiment	436 708	128 127	308 581	321 439
Équipement de bureau	26 417	21 082	5 335	6 669
Équipement informatique	10 315	10 315	-	-
	<u>645 301</u>	<u>159 524</u>	<u>485 777</u>	<u>499 969</u>

7- MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 65 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 7,95 % (9,45 % en 2019) et garantie par l'encaisse, les placements, les débiteurs et les immobilisations. Le solde de la marge de crédit au 31 mars 2020 est de 30 001 \$ (38 994 \$ en 2019).

8- CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	4 284	14 160
Salaires et vacances	12 978	9 860
	<u>18 459</u>	<u>24 135</u>

L'OASIS DES ENFANTS DE ROSEMONT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

9- DETTE À LONG TERME

Hypothèque d'un montant initial de 171 600 \$ portant intérêt au taux de 5,55%, remboursable par versements égaux et consécutifs de 1 557 \$ comprenant le capital et les intérêts, garantie par le terrain et le bâtiment d'une valeur comptable de 480 443 \$ (493 300 \$ en 2019) échéant en juin 2022.

Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice

	2020	2019
	\$	\$
	111 322	123 420
	12 905	123 420
	98 417	-

10- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	183 755	191 411
Amortissement de l'exercice	(7 350)	(7 656)
Solde à la fin	176 405	183 755

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eu égard à ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.